

Les prisonniers musulmans en France

Farhad Khosrokhavar

p. 165-175

Texte intégral

L'ISLAM CARCÉRAL EN EUROPE

- 1 L'islam carcéral sera, dès les premières décennies du **xxi^e** siècle, un problème important dans les sociétés d'Europe occidentale. Déjà, on sait que, dans de nombreux pays européens, l'islam est la deuxième religion carcérale. En Grande-Bretagne, les statistiques disponibles montrent qu'il en est ainsi¹. Dans d'autres États, le même constat s'impose : au Danemark, dans de nombreuses prisons de grandes villes en Allemagne, progressivement en Italie et aux Pays-Bas, pour ne citer que les cas où l'on connaît des recherches en cours à ce sujet, il existe des indices significatifs dénotant la présence élevée de musulmans en prison. Il est fort probable que l'islam soit devenu (ou en passe de devenir) la deuxième religion dans de nombreux pays européens². En France, il serait toutefois la première religion en milieu carcéral.
- 2 Si l'Europe élargie ne trouve pas de solutions institutionnelles collectives à ce problème et laisse chaque nation gérer seule la question, de nouvelles difficultés émergeront – difficultés qui viendront compliquer l'intégration des musulmans dans l'espace européen.
- 3 En premier lieu, se pose le problème de « l'islamophobie ». Le fait que les musulmans soient les plus nombreux en prison tient non seulement au taux élevé de la délinquance de cette population dans certains pays mais aussi à l'attitude de la police et de la justice à son égard. En second lieu, se pose le problème de la radicalisation de l'islam. Si l'on traite les musulmans comme des personnes sans droit, surtout lorsqu'elles sont étrangères (c'est notamment le cas en Grande-Bretagne avec la loi sur le *Terrorism Act* de 2001 qui permet à l'État de maintenir en détention les étrangers soupçonnés d'action terroriste, sans protection légale), on risque de provoquer l'hostilité des autres musulmans, qui verront là un signe supplémentaire de mépris à leur égard. Enfin, se pose le problème des modalités d'intégration de l'islam dans l'espace européen. En l'absence d'une intervention plus importante de l'État-providence dans chaque pays de l'Europe élargie pour aider socialement et économiquement à l'intégration des musulmans des deuxième et troisième générations, on risque d'aboutir à une population

d'exclus et de citoyens de seconde zone, bref à une nouvelle « classe dangereuse » dans un avenir proche. En effet, l'Europe, à la différence des États-Unis, comprend une population musulmane d'origine populaire, provenant souvent des zones rurales ou des parties sous-développées d'autres pays d'émigration (les Turcs d'Anatolie par exemple). Il faudra une aide spécifique à leur égard pour empêcher leur transformation en populations économiquement exclues et culturellement stigmatisées, ce qui représenterait un terrain favorable au fondamentalisme et à l'islamisme radical.

LES MUSULMANS EN PRISON EN FRANCE

- 4 À la différence de la Grande-Bretagne, il est légalement interdit aux autorités pénitentiaires françaises de s'enquérir de la confession des détenus. Aucune statistique officielle ne permet donc d'apprécier le nombre de musulmans, français ou non, dans les prisons.
- 5 Toutefois, on dispose de moyens indirects pour l'estimer : le nombre de personnes qui suivent le jeûne du ramadan ; celles qui ont un prénom arabe ou islamique ; celles qui ne mangent pas de porc (le nombre de juifs est très limité dans les prisons en France) ; et l'opinion des imams, lorsqu'il y en a dans les prisons. Ces indices permettent de se faire une idée du nombre de musulmans dans les prisons françaises. Les enquêtes dans trois prisons importantes en France, ainsi que les indices rassemblés dans plusieurs autres prisons montrent que l'islam est devenu, avec une forte probabilité, la première religion carcérale de l'Hexagone. Le taux des individus de père maghrébin est pratiquement dix fois supérieur à celui des autres Français dans la tranche d'âge 19-30 ans³.
- 6 La composition de ces musulmans se décline comme suit : ceux qui ont la nationalité française et ceux qui sont étrangers. Parmi ces derniers, certains viennent des pays du Moyen-Orient ou d'Afrique noire, mais une grande partie provient d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie). Les émigrés issus d'Afrique du Nord sont des personnes dont une partie de la famille a souvent la nationalité française, alors qu'ils ne l'ont pas, soit parce qu'ils en ont fait la demande après l'âge de 18 ans, soit parce qu'ils se trouvaient au sud de la Méditerranée quand le reste de la famille était en France, soit encore parce que tout en étant en France ils n'ont pas fait la demande de naturalisation et qu'une fois le cycle de la déviance entamé, cette naturalisation leur a été refusée. Culturellement, ils procèdent souvent des mêmes types de référence que les détenus de nationalité française d'origine nord-africaine : ils présentent les mêmes attitudes typées face au racisme, au rejet par les Français des Nord-Africains, et adoptent le même langage, dans leurs franges jeunes, que leurs frères naturalisés. Enfin, les jeunes d'origine maghrébine qui ont la nationalité française ont une attitude en prison qui est celle de l'identité « arabo-musulmane » qu'ils arborent pour se distinguer des autres Français. Se sachant mal aimés, voire rejetés d'une partie de la société française, ils ripostent en construisant leur identité à partir même des traits stigmatisants qu'on leur impute.
- 7 Un trait essentiel de ces détenus est leur genre : ce sont dans leur écrasante majorité des hommes et non des femmes. Ces dernières sont en effet dans l'ensemble fort peu nombreuses en prison, indépendamment de leur religion : quelque 4 % de la population carcérale. Parmi elles, les femmes d'origine maghrébine ne semblent pas en surnombre non plus. Leur présence extrêmement faible ne permet pas d'obtenir une estimation statistique satisfaisante à partir des trois prisons étudiées mais dans celles-ci, *grosso modo*, elles représentaient un chiffre dérisoire par rapport aux hommes d'origine maghrébine (pour chaque femme d'origine nord-africaine, il y avait environ une centaine d'hommes de même origine !). Quelquefois, l'émancipation des jeunes femmes d'origine maghrébine se fait, dans les banlieues, par l'adoption d'un type de conduite reproduisant celui des garçons : violence, trafic de drogues ou encore rupture avec la société. Ce phénomène est toutefois marginal mais, parmi les détenues, on peut distinguer deux groupes : celles qui ont épousé le code de conduite de leurs grands frères (trafic de drogues et violence contre d'autres femmes ou même contre des hommes, des policiers par exemple) ; celles qui ont réagi contre la violence des grands frères en rétorquant par la contre-violence. Dans tous les cas, l'étude empirique montre que leur version de l'islam se veut beaucoup plus « intimiste » et beaucoup moins en rupture ou en opposition à la société que chez leurs homologues masculins.

ORIGINE SOCIALE ET CULTURELLE DES DÉTENUS

- 9 Dans la prison sont sur-représentés les jeunes gens provenant des banlieues. Leur présence, écrasante, dépasse largement leur proportion dans la population française.
- 10 La question sociale est en partie la même que celle des Noirs des centres-villes paupérisés, les *poor inner cities* des États-Unis. Une comparaison entre les jeunes d'origine immigrée dans les banlieues françaises et les Noirs américains des centres-villes pauvres⁴ est donc de mise. De même que les jeunes Noirs peuplent les prisons aux États-Unis, les jeunes des banlieues forment le groupe majoritaire en prison. La « haine » de la société se retrouve chez les uns et les autres. De plus, ils sont considérés par une partie de la société comme « non intégrables », voire réfractaires à toute forme d'insertion. Enfin, il existe une sous-culture de violence chez ces jeunes, conséquence du rejet et de la stigmatisation dont ils souffrent en société. La délinquance, l'emprisonnement, la drogue, la récidive après la sortie de prison et de longs séjours en détention caractérisent les deux groupes.
- 11 Les différences sont tout aussi importantes : les Noirs vivent aux États-Unis depuis plusieurs siècles, transférés, à l'origine, d'Afrique pour les besoins de l'esclavage ; les immigrés d'origine nord-africaine sont pour l'essentiel venus en France depuis les années 1960 ; les Noirs sont aisément identifiables par rapport à la population blanche, ce qui n'est pas le cas (ou du moins pas avec autant de visibilité) chez les « Arabes ». Enfin, le traumatisme collectif de l'esclavage et du racisme a profondément marqué l'histoire des relations entre les Blancs et les Noirs. Alors qu'en France, les péripéties tourmentées de la guerre d'Algérie, le sort peu enviable des harkis et la suspicion dans laquelle la société tient une large partie des jeunes garçons d'origine immigrée (mais non les filles, du moins tant qu'elles ne portent pas le foulard) sont des situations somme toute récentes qui n'ont pas acquis une profondeur psychique et culturelle comparable à celle des États-Unis. Cependant, les stéréotypes ne sont pas très éloignés. En France, les jeunes des banlieues seraient non assimilables, non améliorables et incapables de s'adapter à la citoyenneté et à l'autonomie individuelle ; aux États-Unis, les Noirs seraient moins intelligents, moins doués, plus violents et plus primitifs que les Blancs.
- 12 La présence massive de jeunes d'origine sociale inférieure dans le système carcéral pose la question de l'intégration des « gens d'en bas » dans la société française. Plusieurs sociologues en ont parlé depuis les années 1980, au sein notamment de la problématique dite de « l'exclusion⁵ ». Les constats des chercheurs sont d'ailleurs repris par nombre de détenus qui les évoquent pour se justifier. Le noyau dur de la théorie de l'exclusion est relativement simple : avec les transformations technologiques et industrielles des sociétés occidentales, la main-d'œuvre non qualifiée n'est plus nécessaire. Les progénitures des anciens ouvriers d'origine principalement immigrée qui n'ont pas pu s'insérer dans un réseau d'éducation et d'enseignement de bon niveau se retrouvent alors dans une situation de chômage de longue durée avec une perspective extrêmement faible d'embauche. Leur situation socio-économique n'est plus celle de l'« exploitation » à proprement parler, de l'extorsion de la « plus-value » liée à leur travail, mais de l'exclusion de la vie économique et sociale des classes moyennes. Cette population est marginalisée, prise en charge en partie par des réseaux d'assistance de l'État et rejetée hors des circuits normaux de l'économie et de la société, vivant dans des ensembles urbains dégradés qui finissent par avoir leurs propres caractéristiques : les « banlieues », les « cités » ou « les quartiers de désaffiliation » procèdent d'une logique sociale, urbaine, économique, voire culturelle, qui se singularise par la constitution d'un « Nous » (ceux qui sont exclus) contre un « Eux » (la société des intégrés). Il se constitue des poches d'insécurité, de délinquance, d'économie parallèle et de violence quotidienne qui sont le déni des droits élémentaires des citoyens dans la ville. La lutte contre cette délinquance et cet état d'esprit marqué par la « haine » peut revêtir deux formes, souvent complémentaires : d'une part, la prévention par la constitution de réseaux d'aide, d'enseignement et d'apprentissage de métiers ; de l'autre, la répression. Le volet répressif connaît un vif succès auprès d'une opinion publique désarçonnée qui vote de plus en plus pour ceux qui proposent la sécurité en ayant recours à l'incarcération et la neutralisation « musclée » des déviants.
- 13 C'est ainsi qu'en France, en moins de deux ans, il y a eu une augmentation de près de 20 % de la population carcérale, liée notamment à l'emploi de la manière forte par la

police et de la justice dans la répression des délits et des crimes (une soixantaine de milliers de détenus en 2003 au lieu de quelque cinquante mille en 2001). Le phénomène de surpopulation carcérale se retrouve aussi en Grande-Bretagne⁶ et dans une bonne partie de l'Europe occidentale, suite à la tendance plus ou moins répressive dans laquelle se sont engagées ces sociétés après le 11 septembre 2001 (attentat du World Trade Center à New York).

LA CONSTRUCTION RELIGIEUSE CHEZ LES DÉTENUS MUSULMANS

- 14 Le fait d'être de confession musulmane ne signifie pas pour autant que l'on soit pratiquant et orthodoxe. C'est souvent le contraire qui est vrai : on peut se dire musulman sans être pratiquant, tout en s'identifiant au sort des autres musulmans dans le monde, comme dans les territoires palestiniens, en Bosnie, en Tchétchénie ou ailleurs. Les formes de religiosité sont très diverses et s'articulent autour de quatre pôles.
- 15 Le premier pôle est celui de la pratique du jeûne durant le ramadan. Beaucoup jeûnent à cette période ou, en tout cas, les premiers jours. Certains (une minorité) jeûnent pendant tout le mois du ramadan ; la grande majorité le fait pendant un temps donné du mois ou bien un jour sur deux. Le second pôle est le respect des restrictions alimentaires, surtout au sujet de la viande. Dans l'islam, comme dans le judaïsme, il faut que l'animal soit égorgé d'une certaine manière, que le sang s'évacue du corps, pour que sa viande soit licite. Certains détenus musulmans ne mangent pas de viande du tout parce qu'ils la trouvent non *halal* ; d'autres mangent toutes sortes de viande sauf le porc ; une petite minorité consomme aussi du porc ; enfin, certains consomment du poisson et quelquefois de la viande, lorsqu'il s'agit d'un steak par exemple. Un troisième pôle de religiosité se construit autour des prières quotidiennes (*salat*). Certains musulmans, une petite minorité, fait les cinq prières quotidiennes, dans les temps (à l'aurore, à midi, dans l'après-midi, le soir et la nuit), dans la langue du Prophète, l'arabe. D'autres ne font pas la prière de l'aurore. D'autres, enfin, ne font pas de prière du tout, ne sachant pas les faire et ne connaissant pas la manière de s'en acquitter (les *rokou'*, *sojoud* [se plier], les ablutions, etc.). Enfin, une petite minorité les fait en français, à sa façon.
- 16 La combinaison entre les prières et le jeûne du ramadan est significative : on peut jeûner sans faire les prières (*sic* !) ; on peut faire quelques prières uniquement pendant le ramadan, mais pas le reste du temps ; on peut tenter de se racheter en faisant plus intensément les prières pendant le ramadan, quitte à se laisser aller par la suite...
- 17 Enfin, pour ce qui est de la consommation d'alcool, de tabac et de drogues, certains usent de l'un ou l'autre, tout en sachant l'interdit qui pèse sur eux (pour le tabac, c'est moins sûr), mais se déclarant incapables de s'abstenir. On peut faire les prières quotidiennes tout en consommant de temps en temps de l'alcool ou de la drogue.
- 18 En prison, le problème est que le respect des prescriptions religieuses peut entrer en conflit avec le travail que l'on fait pour gagner un peu d'argent ou avec les restrictions de la prison elle-même (par exemple, la fouille de la cellule pendant les prières ou bien la prière collective du vendredi qui est interdite lorsqu'il n'y a pas d'imam).
- 19 En France, ces interdits sont en grande partie dictés par la laïcité et cela soulève un problème majeur pour certains musulmans qui ont du mal à accepter l'ignorance où est tenue la religion d'Allah en prison : souvent il n'y a pas de colis pour la fête de la fin du ramadan ; il n'y a pas de facilité pour faire les prières ; il n'y a pas d'imam pour vous écouter ; il n'y a pas, les vendredis, de prière collective en prison, faute d'imam. Enfin, se pose la question des nouveaux convertis, ainsi que celle de l'islam radical et son écho en prison, du fait de la présence de détenus condamnés à des peines pour association de malfaiteurs en vue d'une action terroriste.

LES INTERPRÉTATIONS DE LA LAÏCITÉ ET LE MANQUE D'IMAMS

- 20 Les dirigeants de la prison évoquent souvent la laïcité pour trouver une justification à l'absence de la viande *halal* ou au manque de repas à l'heure de la rupture du jeûne pendant le ramadan, ou encore à l'ignorance des exigences religieuses quant aux détenus pratiquants (comme la nécessité d'avoir accès à l'eau et aux douches pour l'ablution).

L'absence de ministre du Culte musulman est alarmante en prison. Pour être agréé ministre du Culte musulman, il faut en effet que le ministère de l'Intérieur et en particulier les Renseignements généraux, l'administration pénitentiaire et la direction de la prison donnent leur accord. Cette procédure est longue et élimine nombre de candidats potentiels.

- 21 D'après les statistiques de la Direction de l'administration générale et de l'équipement, il y aurait, en janvier 2003, 513 ministres du Culte catholique (dont 181 indemnisés), 267 protestants (dont 82 indemnisés) et 69 musulmans (dont 30 indemnisés), ainsi que 3 orthodoxes et 2 bouddhistes⁷. Cette disproportion a de graves conséquences en prison, notamment celle de rendre difficile la lutte contre l'islamisme radical. Comme les détenus ne peuvent avoir accès à l'imam (et nombreux sont ceux qui s'en plaignent dans les entretiens), ils se confient au premier venu en prison et ce sont souvent les radicaux ou les fondamentalistes qui deviennent leurs interlocuteurs, en raison de leur disponibilité et de leur volonté prosélyte de conquérir des fidèles. Mais, à part cela, cette pénurie corrobore l'idée, chez les prisonniers, que l'islam est une religion marginalisée, rejetée voire honnie en France.
- 22 Le problème de la laïcité se pose aussi d'une autre façon : la prison est perçue, de manière fictive, comme un espace public et les cellules où se trouvent les détenus, comme un espace privé. Par exemple, dans la prison des femmes, une détenue a le droit d'avoir son foulard (espace privé) mais elle n'a pas le droit de le porter dans l'enceinte de la prison, en déplacement (espace public). Or, le foulard sert, du point de vue de la femme qui le porte, à préserver sa pudeur islamique dans l'espace public. Dans l'espace privé, elle n'a pas besoin de le porter, à moins que des gens extérieurs à la famille y pénètrent. De même, le port de la *djellaba* est interdit dans certaines prisons parce que cela signifierait la remise en cause de la laïcité dans l'espace public.
- 23 Un autre problème qui intervient est l'absence de reconnaissance de l'islam comme religion à part entière, avec ses exigences propres : absence d'imams comme souligné précédemment ; absence d'aumôniers musulmans femmes pour la prison des femmes ; absence de viande *halal* même dans les cantines (il y a souvent de la viande cachère en cantine, ce qui rend les musulmans suspicieux : les juifs seraient mieux pourvus qu'eux, malgré leur nombre dérisoire en prison) ; absence de prière collective du vendredi dans de nombreuses prisons ; interdiction de prendre le tapis de prière avec soi pour célébrer les prières dehors ou même, dans certaines prisons, interdiction de l'avoir dans la cellule, etc. Dans quelques établissements carcéraux, on commence, de manière encore très limitée, soit à distribuer de la viande *halal* pendant les repas (la gamelle), soit à pourvoir la cantine en cette viande, mais le phénomène est encore fort minoritaire. L'absence de l'imam pour les prières collectives est, en revanche, dramatique et tout laisse supposer qu'on ne trouvera pas de solution adéquate de sitôt, de peur que ces imams ne répandent une version radicale ou fondamentaliste de l'islam et engendrent des troubles en prison. Le cas anglais pourrait servir de modèle en l'occurrence, malgré la différence majeure des cultures dans ces deux pays. Non seulement l'islam est en Grande-Bretagne reconnu comme une religion à part entière en prison, mais de plus en plus, les aumôniers musulmans peuvent se trouver à la tête des aumôneries de certaines prisons où les musulmans sont fort nombreux, dirigeant ainsi de fait les autres aumôniers : les anglicans, les sikhs et les bouddhistes. Cela atténue les tensions au sein de l'établissement carcéral et donne un statut égal à l'islam par rapport aux autres religions. En France, sous prétexte de laïcité, on dénie souvent les droits les plus élémentaires aux prisonniers musulmans, pour ce qui est de l'accès aux services religieux minimaux, reconnus en principe par l'État laïque, comme les prières collectives ou encore la possibilité d'avoir accès à un aumônier musulman pour les besoins spirituels.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ISLAMISME CARCÉRAL

- 24 La prison est quelquefois un lieu où des liens se nouent entre les islamistes radicaux et les autres détenus musulmans qu'ils parviennent à intéresser à leur cause. L'étude du milieu carcéral montre que, dans certains cas, souvent minoritaires, des personnes emprisonnées pour adhésion à l'« association de malfaiteurs en vue d'une action terroriste » peuvent fort bien attirer d'autres personnes, musulmans ou convertis à l'islam, dans leurs réseaux et s'en servir pour leurs relations avec le dehors ou tout

simplement en faire des adeptes.

25 Ce phénomène est difficile à contrôler par l'administration pénitentiaire dans toutes ses dimensions. Pourtant, un détenu condamné pour association de malfaiteurs en vue d'une action terroriste est sous surveillance au sein de la prison et, pour qu'il ne puisse pas nouer de contacts durables avec les détenus, il est accompagné par deux surveillants dans la plupart de ses déplacements. De même, on le fait changer de prison chaque fois que nécessaire, afin que ses contacts avec les autres détenus ne se transforment pas en liens solides. Il n'empêche, l'absence d'imams (ou leur nombre très insuffisant) fait que certains détenus en quête de sens sont attirés par ces personnes arrêtées pour cause de *djihad* (guerre sainte). Leur version guerrière de l'islam attire aussi parce qu'ils incarnent la cause de regain de dignité par les prisonniers. Puisqu'ils ont été arrêtés pour raisons politiques et non pour délinquance et qu'ils ont su dire « non » à l'Occident (et en particulier à la France), ils affirment, par procuration, l'honneur et la dignité des musulmans contre une France et un Occident arrogants. Il y a là une revanche symbolique contre l'Occident que les autres détenus musulmans partagent implicitement avec les islamistes radicaux, surtout si ces autres détenus éprouvent un vif sentiment d'injustice sociale et judiciaire, et dénoncent le double traitement auquel sont soumis les « Arabes », c'est-à-dire, les Français d'origine maghrébine : les gens les rejettent à cause de leur origine, ils sont jugés tendancieusement par la justice française, disent-ils, ils sont racialisés, infériorisés, stigmatisés. Tout cela fait qu'ils se sentent refoulés dans l'indignité sociale. Les islamistes, eux, ne se trouvent pas en prison pour vol ou agression, mais pour une cause « noble », à savoir le *djihad* contre l'Occident. L'humiliation des Palestiniens dans leur affrontement constant avec l'armée israélienne intervient aussi, alimentée quotidiennement par la télévision que reçoivent les détenus dans leur cellule. Ici aussi, le *djihad* revêt la signification de la revanche, surtout vis-à-vis des États-Unis, et par extension de l'Occident qui soutiendrait la cause juive contre la cause palestinienne et islamique, disent nombre de détenus musulmans.

26 Quand plusieurs détenus relevant de l'« association de malfaiteurs en vue d'une action terroriste » se trouvent dans la même prison, il est extrêmement difficile de contrôler tous leurs mouvements. Ceux-ci peuvent nouer des contacts les uns avec les autres et attirer aussi d'autres détenus. L'absence d'imam (ou leur pénurie extrême) dans les prisons françaises, le nombre franchement élevé de détenus d'origine maghrébine dont une grande partie provient des « banlieues », tout cela permet à une petite minorité d'entre eux de s'entendre avec les islamistes. Ils partagent certains traits : les islamistes radicaux entendent lutter contre l'Occident, alors que beaucoup de jeunes hommes provenant des banlieues et d'origine nord-africaine ont le sentiment que la société française est contre eux et les traite de manière raciste en les stigmatisant comme « arabes », « fondamentalistes » ou « intégristes ». On sait d'ailleurs qu'à qualification égale les jeunes d'origine maghrébine n'ont pas la même chance de trouver du travail que les Français. Par ailleurs, il existe un besoin identitaire chez certains jeunes que les islamistes parviennent à satisfaire en leur offrant un modèle héroïque et sacré, susceptible de les faire sortir de la médiocrité de la vie quotidienne et de l'absence de sens de vie où ils se sentent acculés. Ainsi, devenir un islamiste, c'est se sentir sur un pied d'égalité avec cette France qui vous écrase comme un être insignifiant, dépourvu de vigueur et de force ; soulignons que l'islamisme propose un modèle héroïque : on sort de l'anonymat, on rompt avec une situation sociale où l'on n'est rien et on devient ainsi « quelqu'un ». Enfin, l'islamisme permet une revanche symbolique sur le passé colonial et le traitement que la société a infligé aux parents qu'elle a fait travailler en les exploitant, disent les jeunes des banlieues. Par le recours au *djihad*, symboliquement, et plus rarement effectivement, ils parviennent à « se venger » d'une société française qui a colonisé le pays de leurs ancêtres, exploité leurs parents tout en leur refusant la dignité et une place en son sein.

27 Or, contrairement à ce qu'affirme une certaine presse, la prison n'est pas très propice au recrutement des islamistes et à leur foisonnement, du fait de la surveillance et du contrôle que l'administration carcérale exerce sur les détenus, leurs échanges épistolaires et leur fréquentation avec le monde extérieur. Il n'empêche, quelques-uns parviennent à surmonter ces obstacles et à établir des liens avec d'autres prisonniers, à en attirer quelques-uns dans leur idéologie afin de les enrôler par la suite, à la sortie de prison.

- 28 Le cas des convertis est aussi significatif. Il existe une demande relativement importante de conversions à l'islam en prison de la part de détenus d'origine chrétienne. L'inverse (demande de conversions au christianisme de la part de musulmans) existe aussi, mais est de loin moins courante.
- 29 Plusieurs types de personnes se convertissent en prison. Il y a le prisonnier introverti qui cherche dans la conversion à l'islam l'adhésion à une communauté « chaude ». Se trouvant souvent dans des sociétés individualistes et « froides », les convertis pensent trouver une communauté cordiale et bien identifiable. Ils découvrent ainsi des « frères » qui les aident en prison et leur donnent le sentiment d'appartenance à un groupe circonscrit qui leur manque cruellement dans la vie et notamment en condition d'emprisonnement. Ceux-là ne cherchent pas, en règle générale, à se politiser ou à se révolter contre l'ordre social.
- 30 Mais il y a ceux qui ont le sentiment d'avoir été abandonnés par la société, d'avoir été maltraités et rejetés par une société cruelle et insensible à leurs maux. Ce sont des Français d'origine non musulmane dont certains vivent dans les banlieues, à côté de jeunes « beurs » qui partagent avec eux une existence quotidienne plus ou moins à l'écart de la société, dans les cités, au sein de quartiers plus ou moins désaffectés et enclavés. Ceux-là trouvent souvent le moyen de se rapprocher des « Arabes » en se convertissant à la religion d'Allah. La possibilité de radicalisation est au moins aussi importante chez eux que chez certains jeunes qui se sentent profondément stigmatisés par la société. Chez les convertis, ce sentiment se renforce aussi du fait qu'ils veulent prouver aux autres (et en particulier aux autres musulmans) qu'ils sont aussi fervents dans leur foi qu'eux. En prison, l'un des convertis prenait la tête de la prière collective le vendredi, interdite en raison de la pénurie d'imams. Il narguait ainsi l'autorité des surveillants et attirait des jeunes d'origine maghrébine qui trouvaient en lui un enthousiaste partisan de l'islam. Il prônait aussi une sorte de lutte contre une société impie, la France, où les musulmans n'étaient pas, selon lui, traités sur un pied d'égalité avec les autres. Dans la mesure où la prison rapproche les gens dans une promiscuité contrainte, les interactions de cette nature s'accroissent nécessairement, autant à la faveur de l'espace obligatoirement partagé qu'à cause de l'ennui et de l'absence de repères qui caractérisent nombre de détenus, mis dans l'impossibilité de faire autre chose, notamment en raison de la surpopulation carcérale (en France, le seuil de 60 000 détenus est dépassé en 2004 pour une capacité de quelque 49 000).

- 31 En l'espace de deux décennies, l'islam est devenu une religion extrêmement importante dans les prisons françaises. Il est à présumer que le nombre de détenus se réclamant de la religion d'Allah est, selon toute vraisemblance, supérieur à celui des autres religions ou, à tout le moins, concerne une très large fraction de la population carcérale. Il s'agit là d'un véritable bouleversement dans la composition de cette population. Le code culturel, le type de conduite et les référents symboliques des détenus posent bien des problèmes à l'institution carcérale. Les surveillants, souvent originaires des régions industrielles de l'Est, du Nord ou des zones rurales, ont du mal à comprendre cette nouvelle population qui n'a pas le même genre de comportements que leurs prédécesseurs il y a à peine deux décennies. Cela induit quelquefois une crise chez eux : ils ne savent pas comment se conduire à leur égard et dénoncent des attitudes basées constamment sur des rapports de force. Les détenus musulmans, quant à eux, dénoncent l'incompréhension dont l'islam est l'objet dans le pays et le mépris dont ses adhérents pâtissent, que ce soit de la part de l'institution carcérale ou de la société. L'ampleur du phénomène de l'islam en prison est mal connue (on ne dispose pas de statistiques fiables), mais l'on sait que les musulmans composent une fraction importante de la population carcérale grâce à un ensemble de données indirectes. La prise en charge de cette religion par la prison reste encore une tâche à accomplir. À elle seule, l'institution carcérale n'est pourtant pas en état d'apporter une réponse aux musulmans dont le nombre est, on le pense, fort élevé. Il faudrait une solution globale et institutionnelle qui tienne compte de la spécificité sociale, culturelle et historique de cette population. Dans les autres pays d'Europe occidentale, le même problème se pose, en des termes moins dramatiques, eu égard au nombre moins élevé de musulmans (en Allemagne, ils sont aux alentours de 3 millions ; en Grande-Bretagne, 1,5 million – contre quelque 4 millions en France). Mais soulignons

que le problème des musulmans en prison demeure un problème européen. Les solutions nationales seules ne seront sans doute pas suffisantes, au regard de la gravité de la question et du nombre de plus en plus élevé de musulmans en détention. La France est le pays où ceux-ci cumulent des caractéristiques sociales (exclusion économique) et culturelles des plus aiguës (stigmatisation et racisme, liés à une histoire coloniale et post-coloniale mal maîtrisée). Si des mesures appropriées ne sont pas prises à l'échelle globale, il se peut que le problème des musulmans en prison s'apparente à celui des Noirs en prison aux États-Unis et soit une donnée structurelle de la société française au XXI^e siècle.

Notes

1. Voir James A. BECKFORD et Sophie GILLIAT, *Religion in prison*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998 ; pour l'islam en Grande-Bretagne en général, voir Danièle JOLY, *Britannia's Crescent : Making a Place for Muslims in British Society*, Avebury, Aldershot, 1995. Il est vrai que dans les statistiques carcérales sur la Grande-Bretagne, les gens qui se déclarent sans religion particulière se situent en second, après les chrétiens, l'islam arrivant en troisième lieu.
2. Pour les références bibliographiques, voir Farhad KHOSROKHAVAR, *Les Musulmans dans les prisons*, Paris, Balland, 2004.
3. Pour une discussion détaillée de ce phénomène, cf. *Les Musulmans dans les prisons, op. cit.*
4. Voir Sophie BODY-GENDROT, *Les Villes face à l'insécurité, des ghettos américains aux banlieues françaises*, Paris, Bayard, 1998 ; les travaux de Loïc WACQUANT, pour une version qui souligne surtout la différence entre les deux cas, notamment *Les Prisons de la misère*, Paris, Éditions Raisons d'agir, 1999 ; Jacques DONZELOT, *Faire société, la politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Le Seuil, 2003. Pour une vue générale, voir Denis LACORNE, *La Crise de l'identité américaine*, Paris, Fayard, 1997.
5. Pour un résumé des théories de l'exclusion, voir Cédric FRÉTIGNÉ, *Sociologie de l'exclusion*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; Serge PAUGAM (dir.), *L'Exclusion, état de savoir*, Paris, La Découverte, 1996.
6. Pour les statistiques concernant la Grande-Bretagne, voir James BECKFORD, Danièle JOLY et Farhad KHOSROKHAVAR, *Muslims in Prison* (à paraître en 2005 aux éditions Palgrave Macmillan, Royaume-Uni).
7. Voir « Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire, direction de l'administration pénitentiaire », Paris, ministère de la Justice, 2003.

Auteur

Farhad Khosrokhavar

Farhad Khosrokhavar Directeur d'études au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS), École des hautes études en sciences sociales (EHESS).